

COMMUNE DE CASCASTEL DES CORBIERES (Aude)



AR_2026_024

ARRÊTÉ

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS PARTIE QUAI DE LA BERRE DU 5 AU 7 OCTOBRE

Le Maire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant , R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande faite par l'entreprise INEO RESEAUX SUD de PERPIGNAN le 16 septembre 2026 pour des travaux de DO BT sur ouvrages existants EDF;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

La circulation et le stationnement seront interdits Quai de la Berre pendant la durée des travaux des parcelles A75 à A87 (voir plan ci-joint matérialisé) du 5 au 7 octobre 2026 et le pont allant du Quai de la Berre au Chemin du Pla del Castel sera fermé à la circulation.
Une déviation sera mise en place par la Promenade des Jardins et le Chemin du Pontil.

Article 2

La signalisation au droit et aux abords sera mis en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise INEO RESEAUX SUD de PERPIGNAN.
Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le maire ou son Adjoint et l'entreprise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à Cascastel des Corbières, le 28 septembre 2026

AFFICHÉ LE

2 8 SEP. 2026

PUBLIÉ(E) LE

2 8 SEP. 2026

Le Maire,
Didier CASATO

